

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL DE TERRITOIRE SÉANCE DU 27 JUILLET 2020**

**N°: 07/20**

**Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

L'an deux mil vingt et le vingt-sept du mois de juillet  
à 18 heures 00

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU  
RHONE  
ARRONDISSEMENT  
DE MARSEILLE

\*\*\*\*\*

**METROPOLE AIX-MARSEILLE -  
PROVENCE**

**CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU PAYS SALONAIIS  
Communes d'Alleins, Aurons,  
Berre-l'Etang, Charleval,  
Eygulères, la Barben, la Fare les  
Oliviers, Lamanon, Lançon-  
Provence, Mallemort,  
Pélissanne, Rognac, Saint-  
Chamas, Salon-de-Provence,  
Sénas, Velaux, Vernègues**

**Siège : 281 Bd Maréchal Foch  
B.P 274  
13666 Salon de Provence Cedex**

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
Stéphane LE RUDULIER

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Territoire du Pays Salonais regroupant les communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 21 juillet 2020 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

**Etaient présents à cette Assemblée :**

Marylène BONFILLON, Jean-Pierre CESARO, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Yannick GUERIN, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Didier KHELFA, Stéphane LE RUDULIER, Michel MILLE, Franck SANTOS, Marie-France SOURD GULINO, Yves WIGT.

**Avaient donné pouvoir :**

André BERTERO donne pouvoir à Olivier GUIROU, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Franck SANTOS, Christian NERVI donne pouvoir à Philippe GINOUX, Henri PONS donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Anne REYBAUD donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Michel ROUX donne pouvoir à Marie-France SOURD GULINO, David YTIER donne pouvoir à Marylène BONFILLON.

**Etaient absents et excusés à cette Assemblée :**

Philippe GRANGE.

Date publication/affichage :

31 JUIL. 2020

**NOMBRES DE MEMBRES**

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
21	13	20

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200727-07-20-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'art L 2121-15,

M. Le Président expose que le Conseil de Territoire doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de Territoire de procéder à cette nomination par un vote à main levée et de désigner l'un des benjamins de l'Assemblée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée et nomme Monsieur Stéphane LE RUDULIER, secrétaire de séance.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

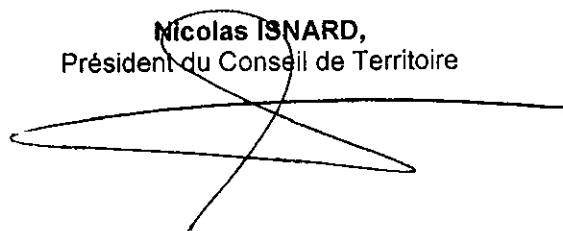
**POUR EXTRAIT CONFORME**

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

**Nicolas ISNARD,**  
Président du Conseil de Territoire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200727-07-20-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020